
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 19 juillet 2016 à 15 h
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Christine Gosselin, mairesse suppléante de l'arrondissement
Madame la conseillère Louise Mainville, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Madame Isabelle Cadrin, Directrice de l'arrondissement

10.01- Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 01

CA16 25 0264

**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du
19 juillet 2016.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA16 25 0265

Octroi d'un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de la rue Prince-Arthur Est, entre le boulevard St-Laurent et l'avenue Laval, dans le cadre du Programme de réfection routière artériel, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 3 837 014,82 \$, incluant des incidences au montant de 551 000 \$, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-16-02 (5 soumissionnaires).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit maintenir la qualité du réseau routier local, sécuriser les déplacements des piétons et verdir le secteur;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer un contrat de 3 286 014,82 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Ramcor Construction inc., pour les travaux de voirie, d'éclairage et d'aménagement de l'avenue Prince-Arthur de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'appel d'offre public DDTTP54-16-02.

D'autoriser une dépense totale de 3 837 014,82 \$, incluant des incidences au montant de 551 000 \$ et les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1165091003

CA16 25 0266

Octroi d'un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition de deux véhicules Dodge Journey de type 164, conformément à l'entente-cadre 706439, autorisation d'une dépense de 2 500 \$, taxes non applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour la fourniture et l'installation d'une cloison métallique par le SMRA, ainsi que l'autorisation du paiement de la compensation carbone au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables, au Fonds véhicules verts, suite à l'acquisition de ces deux véhicules.

ATTENDU QUE nous devons remplacer les anciennes camionnettes de contremaître réattribués aux opérations de maintenance des parcs;

ATTENDU QUE nous devons fournir les véhicules et équipements nécessaires pour assurer la bonne prestation des parcs, tout en diminuant les interruptions de service ainsi que les coûts de locations;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer un contrat de 53 761,99 \$, taxes incluses, à la compagnie Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de deux (2) Dodge Journey, conformément à l'entente d'achat contractuelle 706439.

D'autoriser une dépense de 2 500 \$, taxes non-applicables, au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour le fourniture et l'installation d'une cloison et plancher métallique.

D'autoriser le paiement de la compensation carbone applicable sur les véhicules légers au Fonds véhicules verts, au montant de 1 523,84 \$, taxes non applicables.

D'imputer une dépense totale de 57 785,83 \$ conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

D'octroyer ce contrat en conformité à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1166858014

CA16 25 0267

Ordonnance déterminant l'usage exclusif des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

ATTENDU QUE l'aménagement mis en en place à l'automne 2015 n'a pas résolu les problématiques de sécurité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphe 3° du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), l'arrondissement peut par ordonnance déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance afin d'autoriser uniquement la circulation des autobus et des vélos sur la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke Est et l'avenue du Parc-La Fontaine.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1163172003

CA16 25 0268

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark.

ATTENDU QUE la demande d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark figure dans le plan stratégique 2016 émis par le cabinet du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE cette intersection présente une problématique de conflits entre les cyclistes et les véhicules automobiles;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt à l'approche est de la rue Villeneuve à l'intersection de la rue Clark.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1166768004

CA16 25 0269**Ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette, entre la rue Gilford et la rue Rachel.**

ATTENDU QUE la demande d'aménagement cyclable sur la rue Marquette figure dans le plan stratégique 2014-2017 émis par le cabinet du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

ATTENDU QUE cet aménagement permettrait de sécuriser les itinéraires des cyclistes qui empruntent cette rue à contresens depuis la rue Rachel;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant un aménagement cyclable sur la rue Marquette, entre la rue Gilford et la rue Rachel.

D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1166768005

CA16 25 0270**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2016. Il est 15 h 06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.